

ses obligations contractuelles envers ses anciens employés et que, partant, il n'avait pas plus d'obligation envers eux qu'envers les autres pensionnés dans le besoin. Si je me souviens bien, il a soulevé toute la question du degré d'obligation qu'un gouvernement démocratique pouvait avoir en ce qui concerne l'indemnisation des citoyens contre l'aviilissement de la monnaie.

Quelle que soit la justesse théorique de cet argument, je crois que dans la pratique, il est tout à fait fallacieux. Je soutiens que la façon positive et pragmatique d'aborder cette question exige une attitude beaucoup plus compatissante que j'appellerais l'attitude de l'employeur modèle qui devrait être adoptée pas le gouvernement et la population canadienne. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'affirme que le principe des majorations de ce genre est bien établi. Les précédents sont multiples. Je prétends que le gouvernement doit agir maintenant. S'il n'est pas disposé à agir immédiatement, je lui recommande instamment ainsi qu'aux honorables vis-à-vis de déferer cette résolution au comité spécial mixte de la fonction publique, afin qu'elle soit approfondie. Je ferai remarquer aux honorables vis-à-vis qu'ils ne peuvent simplement pas refuser d'agir à ce sujet; le statu quo ne suffit pas.

M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement, afin d'appuyer le principe dont s'inspire cette motion. J'ai déjà signalé cette question à l'attention de la Chambre, comme l'a fait d'ailleurs de député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je suis heureux de constater que nous ne sommes nullement les seuls à appuyer le principe d'assistance à accorder aux loyaux serviteurs de l'État à la retraite. Je ne retarderai pas davantage les délibérations de la Chambre en cherchant à souligner la nécessité d'une mesure de ce genre. Cette nécessité a été établie à maintes reprises à la Chambre, de sorte que je ne traiterai pas à nouveau de ce point.

• (6.20 p.m.)

Je crois que le ministre responsable de l'augmentation a été ébranlé par l'ampleur du problème qui se pose à lui quand il tente d'augmenter les pensions des fonctionnaires retraités.

Je prends la parole aujourd'hui afin de réduire le problème à des proportions plus raisonnables. J'aimerais faire deux suggestions. La première a trait aux pensions en général. Les pensions que nous versons sont basées sur des cotisations très généreuses de la part des fonctionnaires et des membres des forces armées alors qu'ils sont au service de la Couronne. Sauf erreur, elles s'élèvent à

6.5 p. 100 et le gouvernement fédéral verse une contribution équivalente. Cela représente une somme assez considérable.

Il me semble que l'arrangement actuel aux termes duquel les cotisations des fonctionnaires et les contributions équivalentes du gouvernement fédéral sont versées au Fonds du revenu consolidé à un taux d'intérêt annuel fixe, laisse à désirer en cette période d'inflation. Il est démodé et manque d'imagination. Le gouvernement devrait trouver une méthode plus souple. A l'époque des calculatrices électroniques, on peut se permettre d'utiliser ces appareils pour trouver des arrangements beaucoup plus souples afin que les pensions soient établies pour répondre aux besoins individuels. Par exemple, un homme devrait avoir le droit de demander que ses cotisations ainsi que les versements équivalents du gouvernement soient déposés dans un fonds qui augmenterait au même rythme que le coût de la vie; au lieu d'être investi à un taux fixe comme c'est le cas aujourd'hui, cet argent s'accroîtrait des dividendes versés par une espèce de fonds mutuel, si on peut dire. Je songe à un fonds qui serait administré par des représentants du gouvernement ou par un organisme privé. Toutefois, je ne tenterai pas de l'expliquer en détail.

Je tiens seulement à signaler qu'il serait beaucoup plus dans l'intérêt des fonctionnaires et des membres des forces armées de ne pas investir leur argent à un taux d'intérêt fixe, mais de le déposer plutôt dans un fonds qui produirait des plus-values et éventuellement augmenterait ses dividendes. Il va sans dire que cela ne conviendrait peut-être pas à tous, mais bon nombre de gens choisiraient pareil système et on devrait leur offrir ce choix. Il est fort possible que d'autres préféreraient le système actuel, selon lequel leur argent est versé au Fonds du revenu consolidé à un taux d'intérêt fixe qui leur assure une sécurité absolue. On pourrait également trouver une méthode qui combinerait les deux. J'estime que pareilles variations sont possibles à notre époque de calculatrices électroniques. Je ne sous-estime pas les problèmes de comptabilité qui pourraient en découler, mais ils ne sont sûrement pas insurmontables.

Ce que je reproche au système fédéral de pensions c'est sa rigidité absolue; il ne peut lutter contre l'inflation qui, comme tous les députés le savent, se produit de temps à autre et dont nous traversons une phase aujourd'hui. Le gouvernement devrait examiner la possibilité de créer un nouveau genre de caisse de retraite et de donner aux futurs pensionnés le droit de décider s'ils désirent y participer totalement ou partiellement et ainsi avoir à leur disposition un régime de pensions qui répond à leurs besoins.

[L'hon. M. Bell.]